



Droit de participation à la classe Rally Obedience FCI en Suisse :

- Toute personne qui participe en Suisse à la classe nationale 3 ou qui est autorisée à participer à la classe 3 (2 x v dans la classe 2 auprès de 2 juges différents) est autorisée à participer à la classe Rally Obedience FCI.
- Le chien doit être âgé d'au moins 18 mois pour pouvoir participer à une compétition FCI Rally Obedience.
- Une équipe peut participer le même jour à la classe nationale (2 ou 3) et à la classe internationale FCI afin d'acquérir de l'expérience.
- Un chien ne peut participer que trois fois par jour (les 2 parcours de la classe nationale et le parcours de la classe Rally Obedience FCI).
- Toute personne autorisée à concourir dans la classe FCI dans son pays d'origine peut également concourir dans la classe FCI en Suisse.
- Lors des championnats internationaux (CM), le conducteur doit avoir la nationalité du pays qu'il représente, ou y résider depuis 12 mois.